

ENVIRONNEMENT

La nouvelle zone de protection spéciale de la Crau, revue et corrigée, sera dévoilée fin février

16/11/07

L'extension de la zone de protection spéciale en Crau va se faire, mais des assurances ont été données à Bruxelles.

Par rapport à l'extension de la Zone de protection spéciale (ZPS) des oiseaux dans la Crau (notre édition de samedi), les producteurs de foin AOC, leur président Patrice Vulpian en tête, ont sollicité les partenaires habi-

tuels pour obtenir une réunion à Bruxelles. Ce qui a été fait, sous la houlette du ministère de l'environnement, mercredi. S'il a été expliqué que la "nouvelle" ZPS allait grignoter sur la zone spéciale de conservation existante (certaines espèces comme l'outarde canepetière s'y déplace désormais), la rencontre de 2 heures a aussi abouti sur la faculté offerte à la DIREN de moduler la

zone. Au sein même de l'Union, Guy Bono, député européen, s'est aussi rapproché des décideurs pour obtenir des informations sur un périmètre que les communes d'Arles et Saint-Martin, ainsi que la communauté d'agglomération, ont rejeté en l'état lorsqu'ils ont reçu le projet.

Le député s'est également fait préciser les rôles dans cette affaire: "ce sont bien

les Etats membres qui sont en charge des divers découpages des zones de protections spéciales et de la mise en place des consultations, s'ils le souhaitent". S'il n'a pas assisté à la rencontre, "laissant les partenaires entre eux", il est conscient que la désignation du périmètre est inexorable. "Tant que la zone n'est pas délimitée, aucun projet économique ne peut se concrétiser." La

désignation réalisée, "l'Union sera très attentive à concilier les intérêts. Si elle n'accède pas aux projets en l'état, elle fera des contre-propositions comme cela s'est déjà fait ailleurs."

La ZPS en Crau est donc "sous contrôle". Remise des copies prévue à la mi-février, après une réunion entre opérateurs locaux fin janvier. ■

Julie Zaoui

